



## Mariage en france d'une française avec un marocain sans visa

Par **khadoujg**, le **18/05/2011** à **20:50**

Bonjour,  
je suis une française d'origine marocaine (double nationalité) et mon fiancé est marocain. Il est entré sur le territoire français de manière illégale (sans visa) depuis plus de quatre ans maintenant. Nous souhaitons nous marier à la mairie, ce qui ne régularisera pas pour autant sa situation... mais le maire peut il refuser de nous marier? et je voulais savoir s'il y avait un risque à ce que nous retournions au Maroc juste après notre mariage (avec notre livret de famille)? Et combien de temps environ il faudra attendre pour qu'il puisse obtenir un visa long séjour en tant que conjoint de française de la part du consulat de France de Marrakech?

Par **QUADIJA**, le **19/05/2011** à **08:44**

Bonjour

Etant passé par là, mon mari est resté 6 mois au MAROC

Bon courage.

Surtout si vous avez un RDV au consulat de MARRAKECH, imprimez le rendez-vous, il vous servira à la douane

Par **khadoujg**, le **16/06/2011** à **16:26**

désolée je n'avais pas vu que qq1 m'avait répondu, merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre. On attend notre RDV à la mairie, j'espère qu'après ça tout se passera pour le mieux et qu'il ne restera pas trop longtemps loin de moi...

Par **QUADIJA**, le **16/06/2011** à **16:37**

Bonjour

Le délai minimum est de 6 mois, c'est ce que me disait la préfecture quand j'appelais pour avoir des informations car c'est tout un processus.

A la mairie, c'est pas un souci, ils vous marieront, mais une fois que vous vous présentez à la préfecture, c'est autre chose, vu qu'il est rentré illégalement, il doit repartir au pays c'est ce qu'il vous diront et là je vous souhaite du courage à tous les deux.

Une chose importante pour vous, essayez d'être entourée, c'est mieux psychologiquement.

Cordialement

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **19:05**

[citation]Il est entré sur le territoire français de manière illégale (sans visa)[/citation] donc peu importe que vous ayez 6 mois de vie commune, il aura l'obligation de retourner dans son pays pour obtenir un visa long séjour

[citation]A la mairie, c'est pas un souci, ils vous marieront[/citation] non, ils n'en ont pas l'obligation. Ils peuvent transmettre le dossier au Procureur qui fera faire une enquête par la police afin de savoir si le couple est réel. Si le procureur donne un avis défavorable, la mairie refusera le mariage.

Par **QUADIJA**, le **17/06/2011** à **08:00**

Bonjour

Mimi, je ne parlais pas de 6 mois de vie commune, je parlais de l'instruction du dossier, je sais de quoi je parle, je suis passée par là, donc c'est l'expérience et non une affirmation trouvée sur un site quelconque.

Au niveau de la mairie, en effet, cela peut dépendre.

Bonne journée

Par **flo030**, le **17/06/2011 à 12:13**

bonjour,

je m'adresse a mimi 943 qui croit toujours tout savoir elle est peut etre juriste ca je je rejette pas , mais avec l'experience de 2 ans avec la prefecture et 5 ans avec un sans papiers j'en sait autant qu'ele si ce n'est plus comme d'ailleurs toutes les personnes qui sont concernees par ce sujet.....

je confirme que meme si vous etes marie avec un sans papiers vous pouvez avoir les papiers si la prefecture vous refuse vous allez au tribunal administratif ce qu'on a fait nous et le tribunal nous a donner raison et la prefecture a ete obligee de nous donner un titre de sejour alors n'ecoutez pas tout ce que les sois disant juriste reponde , prenez un bon avocat qui s'occupe des etrangers et allez jusqu 'au bout..

bon courage a tous et a toutes

si vous avez des questions ou des informations je suis prete a vous les donner il vaut mieux du vecu que des blas blas blas.....

bonne journee a tous

Par **mimi493**, le **17/06/2011 à 14:50**

[citation]je confirme que meme si vous etes marie avec un sans papiers vous pouvez avoir les papier[/citation] je n'ai jamais dit le contraire, relisez  
Mais il existe des conditions d'entrée et de communauté de vie.

Par **QUADIJA**, le **17/06/2011 à 14:57**

Bonjour pour mimi493

D'une part, dire bonjour, ne vous engage à rien  
D'autre part, je pense que les personnes qui ont vécu ce genre de situations sont les mieux placées pour donner des conseils.

Bon week-end

Par **mimi493**, le **17/06/2011 à 18:17**

[citation]D'autre part, je pense que les personnes qui ont vécu ce genre de situations sont les mieux placées pour donner des conseils. [/citation] non, car

- elles généralisent à tous, leur cas particulier

- elles ne prennent pas en compte, les changements de loi intervenus depuis leur cas ou les changements d'instructions gouvernementales aux Préfet

Par **flo030**, le **17/06/2011** à **20:41**

bonsoir,

deja avait l'obligeance d 'etre polie chere mimi, on vous apprend pas la politesse a l'ecole du droit.....

et quand vous me dites de relire ce que vous avez ecrit je regrette mais je sais lire et vous avez dit noir sur blanc que quand on etait entre sur le territoire francais sans visa on etait obliger de retourner chercher le visa dans son pays d'origine et je le repete ceci est faux.

Par **chatona**, le **18/06/2011** à **17:22**

bonjour

tout depend des prefecture et des tribuneaux je sais si c ' etais mon cas j aurais eté obliger de quitter le territoire et on me la bien fait comprendre L ENTRE ILLEGALEMNT pose souci je depend du 93 sous prefecture du rancy et je peut vous dire qu ils sont de mauvaise foie et en plus menteur mais ces vrai que par nos exeperience on peut repondre mais chaque cas es different je me souvient que j ais poser une question sur se forum a melirose car j ai recu ma convocation pour retiré mon titre de sejour dans cette convocation il est noter que je dois payer le timbre de l omi 220euro alors que cé apres la visite medicale et en meme temps je lui ai demender si ils allait me donner un recepessé ou directement une carte melirose ma repondue non un recepessé et encore un recepessé donc j ai appeler la prefecture pour etre sur vue que j ai signé ma demende de sejour et j avais raison la sous prefecture a traité mon dossier differement d apres la dame que j ai eue au telephone j aurais directement une carte d un ans et biensur je lui ai demender pour la visite medicale ? elle m as repondue que quand je ferais le renouvellement l anneé prochainne une visite medicale me sera demender ...

Par **khadoujg**, le **28/08/2011** à **07:04**

Bonjour, merci pour toutes vos réponses. Nous avons réussi à avoir une date à la mairie. Le mariage doit avoir lieu dans un peu plus d'un mois. Mon future époux a décidé de rentrer au Maroc quelque temps après notre mariage pour demander un visa long sejour conjoint de français au consulat français du Maroc, j'espère que nous prenons la bonne décision...

Par **mimi493**, le **28/08/2011** à **13:09**

[citation]Mon future époux a décidé de rentrer au Maroc quelque temps après notre mariage pour demander un visa long séjour conjoint de français au consulat français du Maroc, j'espère que nous prenons la bonne décision...[/citation] Pensez à collecter les preuves de la réalité du couple, les preuves de vie commune notamment. Parlez-vous de vos vies, de vos enfances, de vos familles (histoire que s'il y a enquête, vous puissiez prouver bien vous connaître). ça mange pas de pain et ça peut être utile.  
Est-ce que la mairie a donné une date de mariage et accepté le dossier de mariage ?

Par **khadoujg**, le **28/08/2011** à **15:26**

bonjour, oui une date est fixée et le dossier a été accepté. Pour ce qui est des preuves, nous avons quelques photos de nous, notamment les fiançailles et quelques sorties en amoureux :)

Par **mimi493**, le **28/08/2011** à **15:28**

Les photos doivent être datées via un développement professionnel.  
Pas de factures aux deux noms ou au moins à la même adresse ?

Par **khadoujg**, le **28/08/2011** à **15:56**

Non, aucun document en commun!! il vit chez un ami et je vis chez mes parents, donc je vais de temps en temps chez lui et inversement. Si je prend un logement, peut-il figurer sur le bail vu sa situation d'irrégularité? Je pense qu'un titre de séjour nous sera demandé, n'est-ce pas?

Par **fatymos**, le **29/08/2011** à **21:48**

bonjour khadouyg,

je suis un peu dans la même situation que toi, pour mettre le bail du logement au deux nom il faut être marié en tout cas pour nous g du présenter le livret de famille si ton mari doit partir il faut qu'il est son dossier complet sinon il devra reprendre un RV et cela peut être très long je sais pas si tu es marié en tout cas je vous souhaite tous mes vœux de bonheur.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **22:09**

[citation]pour mettre le bail du logement au deux nom il faut être marié[/citation] non, ça c'est

une absurdité

[citation]Si je prend un logement, peut-il figurer sur le bail vu sa situation d'irrégularité?[/citation] ça dépend du bailleur. Il peut refuser car la situation d'un bailleur acceptant de louer à un clandestin est une insécurité juridique (il peut se voir reprocher l'aide au séjour irrégulier, ce qui est un délit).

Par **fatymos**, le **30/08/2011** à **12:15**

bonjour mimi,  
je n'est pas dit que c systématique g parlé de mon cas nous recevons les quittances aux deux ça ne coute rien d'essayé c vrai au départ la société HLM étai réticent mais à partir du moment ou nous étions marié ça ne posait pas de problème après vous avez peut-être raison cela dépend du baileur  
cordialement.

Par **khadoujg**, le **18/10/2011** à **02:24**

Merci pour tes voeux de bonheur Fatymos, on s'est marié il y a un peu plus de deux semaines maintenant et tout s'est très bien passé :-), le plus dur reste à venir... Mon mari doit partir dans quelques semaines au Maroc. Je vous tiens informé de l'avancement de notre situation pour celles qui pourraient se trouver dans le même cas que moi.

Par **fatymos**, le **18/10/2011** à **21:29**

bonsoir khadouyg,

je suis rentrée de marrakech vendredi mon mari avait pris R-V pour le 7 octobre pour déposé son dossier de demande visas conjoint de français mais je peut te confirmée qu'il n'y a pas besoin de R-V pour les conjoint de français, je pense que vous ne devez pas partir trop vite il faut que ton mari à son dossier complet sinon c un refus;  
nous avons déposé le dossier le 7/10/11 on nous à demandé en pièce complémentaire une lettre manuscrite ou mon mari doit expliqué son parcourt comment il est arrivé en France, ce qu'il à fait nous avons déposé la lettre le puis lundi puis une semaine après il reçoit une lettre qui le convoque pour le test de français qui à lieu le 5 novembre .

cordialement